Département de l'Isère
Commune des ADRETS

A 2025-015

Organisation de nocturnes sur l'espace nordique de BÉDINA

La maire de la Commune DES ADRETS,

Vu l'arrêté 2024-146 portant agrément du responsable de sécurité des pistes de l'espace nordique de BÉDINA ;
Vu l'arrêté n°2024-147 Portant sur la sécurité de l'espace nordique BÉDINA ;
Considérant la demande de l'exploitant du domaine nordique de BÉDINA d'organiser des sessions nocturnes de ski nordique les mardi 18 février, 25 février et 4 mars 2025 ;

ARRÊTE

Article 1. : L'organisation de sessions nocturnes de ski nordique par l'exploitant est autorisée pour l'année 2025 sur la partie du domaine de BÉDINA s'étendant sur la commune de Les Adrets, de 18h à 22h, à l'appréciation de l'exploitant en fonction des conditions nivo-météorologiques.

Article 2. L'exploitant préviendra la mairie en amont de l'organisation de ces nocturnes si d'autres dates devaient être ajoutées.

Article 3. Un secouriste qualifié et à jour de ses recyclages devra être présent sur site, ainsi que le nombre de personnes et le matériel nécessaires à une éventuelle évacuation.

Article 4 : L'exploitant indiquera clairement les pistes ouvertes et fermées à la pratique durant ces créneaux.

Article 5. La Maire et le demandeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au registre des actes de la Commune, affiché à l'emplacement habituel et transmis à la Préfecture de l'Isère.

Les Adrets, le 10 février 2025

La maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte affiché le : 11/02/2025 et inscrit sur le Registre des Arrêtés de la commune.

MAIRIE DES ADRETS (Isère)

La Maire
Delphine PERREAU